

Délibération n°2025-003 Conseil d'Administration

Formation plénière
Séance du 28 février 2025

Point de l'ordre du jour n°2 :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 18 octobre 2024.

VU le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 18 octobre 2024.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 18 octobre 2024.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	29
Membres représentés :	4
Total :	33

Décompte des votes :

Abstentions :	10
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 28 février 2025

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 18 octobre 2024

ORDRE DU JOUR :

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative à l'approbation du Contrat d'Objectif, de Moyen et de Performance (COMP) de l'université d'Orléans 2024-2026, validé par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR)
2. Délibération portant approbation du contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) du département d'Etudes Médicales - 2023-2027
3. Délibération relative au programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail au titre de l'année 2024

POLITIQUE FORMATIONS ET VIE ETUDIANTE

4. Présentation de la Charte Intelligence Artificielle à l'Université d'Orléans

POLITIQUE SCIENTIFIQUE

5. Délibération portant approbation de la Charte des sciences et recherches participatives en France

AFFAIRES GÉNÉRALES

6. Délibération portant modification du dispositif de référentiel équivalence horaire applicable aux enseignants et enseignants-chercheurs à compter de l'année universitaire 2024-2025
7. Délibération relative à l'approbation d'une proposition de remise gracieuse sur trop perçu de paie

QUESTIONS DIVERSES

Membres du Conseil d'administration :	Présence	Procuration donnée à :
Etudiants		
EL MAJRESSI Nawelle	Excusée	
<i>Siège vacant</i>		
GLOMBARD Jérémy	Excusé	
<i>OVIZE Noémie</i>	Présente	
LOHEST Natacha	Excusée	
<i>Siège vacant</i>		
RAYMOND Fleur	Excusée	
<i>Siège vacant</i>		
WAZNI Kiara	Excusée	
<i>Siège vacant</i>		
Siège vacant		
Siège vacant		
Professeurs et assimilés		
BELLANDO Raphaëlle	Excusée	Mme CHAUMEIX
BERTEINA-RABOIN Sabine	Présente	
BLOND Éric	Présent	
CHAUMEIX Nabiha	Présente	
DESTANDAU Emilie	Excusée	M. BURON
FISCHER Karin	Excusée	
NEDJAI Rachid	Présent	
THANY Steeve	Excusé	
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CLOISEAU Gilles	Présent	
FONTE Aïcha	Présente	
HENRY Laurent	Présent	
BURON Frédéric	Présent	
MATHIEU Nathalie	Présente	
MAUCLAIR Stéphanie	Présente	
PARET Karine	Présente	
ROSTANT Julien	Excusé	M. HENRY
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
ALLAUME Pierre-Sylvain	Présent	
AUDRY-LEGRAND Vanessa	Excusée	
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Excusé	Mme ROIGNOT
COSNEAU Fanny	Excusée	M. ALLAUME
ROIGNOT Amélie	Présente	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne	Excusée	
GAIL France Aimée	Présente	
GRANDJEAN Sylvie	Excusée	
HAMON Ludovic	Présent	
LABADIE Nadia		
MALBO Gérard (suppléant)	Excusés	
MONTILLOT Florent	Présent	
OULD Françoise	Présente	
REY Julien	Présent	

Quorum (début de séance) :

Nombre de présents : 20

Nombre de procurations : 5

Le quorum est atteint.

Invités permanents (par ordre alphabétique) :

Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique
M. ARTUSO, Directeur de cabinet
M. BONNET, Vice-président Recherche
Mme GUETEMME, Chargée de mission Sciences Avec et Pour la Société
Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la formation et à la vie étudiante
M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités
Mme QUILICHINI, Vice-présidente du Conseil d'administration
M. RINGUEDE, Vice-président formation et vie étudiante
Mme RUILIER, Directrice Générale des Services

Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

M. DUVERGER, Directeur du Département de Formations Médicales
Mme GUEDES, Responsable Hygiène et Sécurité

Secrétariat de séance assuré par :

Mme FEUILLATRE, assistante de direction
Mme KRUMHORN, assistante de direction

La séance démarre à 9h10. Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

Informations générales :**1^{er} anniversaire du CHU d'Orléans :**

Le 1^{er} anniversaire du CHU d'Orléans a eu lieu le samedi 12 octobre 2024, et a notamment été marqué par la présence de l'ancien Premier Ministre Jean Castex. Cet événement, très enrichissant, a été l'occasion d'organiser des ateliers mettant en lumière des professions essentielles souvent méconnues, comme celles des services de cuisine, des ressources humaines, et d'autres métiers qui contribuent au bon fonctionnement de l'établissement. Le Président a suggéré d'adopter un format similaire pour présenter l'Université d'Orléans lors des prochaines manifestations.

CFA des universités :

Le Président annonce le renouvellement de la convention avec le CFA des universités pour 4 ans. Il confirme également que Mme GRANDJEAN, administratrice de l'Université d'Orléans, poursuit sa présidence du CFA.

Révision des effectifs :

Le Président a informé que la réunion de révision des effectifs hospitalo-universitaires s'est tenue le 17 octobre 2024, alors qu'elle a habituellement lieu début septembre. Les arbitrages seront finalisés en novembre 2024 au moment du vote de la Loi de finances mais la signature officielle ne sera réalisée qu'en décembre 2024.

Le Président a souligné l'absence regrettable des deux conseillers politiques (Conseiller du ministère de la Santé et Conseiller de l'Enseignement supérieur) lors de cette réunion. Leur remplacement par deux conseillers techniques a conduit à de nombreuses questions techniques, mais pas d'arbitrages concrets. Les conseillers techniques ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas s'engager sur des décisions en raison du manque de clarté sur la Loi de finances, laissant les établissements sans engagements fermes.

Le Président précise qu'il avait été sous-entendu que l'Université d'Orléans bénéficierait d'un traitement particulier, ce qui a suscité le mécontentement des autres CHU et facultés de médecine. Il a été clairement indiqué que la tendance actuelle était à la suppression des postes vacants.

France Universités – rencontre avec le nouveau Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche:

Le Président a partagé ses impressions sur la récente rencontre entre les Présidents d'universités et le nouveau Ministre de l'Enseignement supérieur. Lors de cette rencontre, le Ministre a présenté un discours centré sur l'insertion professionnelle, sans toutefois fournir d'informations concrètes. Les Présidents ont souligné que l'insertion ne devrait pas être le seul critère d'évaluation des formations, surtout compte tenu de la méthode actuelle de quantification par le Ministère, qui consiste à croiser la base de données des diplômés avec celle des salariés français en France. Les Présidents ont ainsi expliqué que cette approche pouvait aboutir à des conclusions erronées. En analysant les diplômés de droit et de médecine, on pourrait, par exemple, constater des taux d'insertion relativement faibles, ce qui est problématique car ces domaines incluent des professions qui ne sont pas forcément représentées dans les données. Le Président a averti que cela pourrait amener à des recommandations malavisées, comme la fermeture de certaines spécialités, alors qu'il est bien connu que ces formations assurent une bonne insertion professionnelle. Le Ministre a déclaré qu'il ne souhaitait pas adopter une approche strictement « adéquationniste », mais les Présidents ont exprimé des réserves quant à l'orientation future de cette politique. Il reste à voir comment cette situation évoluera et jusqu'où cela mènera.

Le Ministre a également évoqué l'acte II de l'autonomie des universités et a souligné la nécessité de simplifier les processus administratifs. Il a également parlé des plateformes mutualisées de gestion et du rééquilibrage concernant la recherche entre les organismes nationaux de recherche (ONR) et les universités. Le Président admet avoir été quelque peu surpris par le discours du Ministre sur l'investissement privé dans la recherche publique. Enfin, le dernier point abordé a été le bien-être étudiant et plus particulièrement la problématique de la détresse psychologique d'un certain nombre d'étudiants.

Le jeu des questions a permis d'aborder des sujets plus pointus notamment des sujets budgétaires. Le Ministre a ainsi confirmé une augmentation de 4 % du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) pensions, une augmentation qui ne sera pas compensée par le Ministère. Le Président a rappelé que ce CAS pensions représente environ 1,7 million d'euros pour l'Université d'Orléans. Bercy est convaincu que les universités sont trop riches, et leur intention est de doter le moins possible les établissements afin qu'ils vident leur fonds de roulement et leur trésorerie. Les Présidents ont donc réexpliqué qu'un établissement qui se porte bien a obtenu de nombreux projets, projets dont les dépenses sont fléchées. Le Ministère a alors répondu que les établissements manquaient de souplesse dans la gestion de leur trésorerie. En réponse, le Président a souligné que l'Université d'Orléans avait démontré une grande souplesse entre 2012 et 2016, sans que l'État n'intervienne pour aider à faire face aux conséquences. On s'oriente donc vers une période compliquée d'autant qu'il a été confirmé que le CAS pensions augmenterait de la même manière en 2026 et 2027.

Le Président fait un parallèle avec le budget initial 2025, actuellement en cours de construction. Il encourage les administrateurs à partager d'éventuelles remontées d'informations provenant des services ou composantes. Le Président rappelle qu'une consigne de grande prudence avait été donnée, avec une volonté de contenir le fonctionnement à un montant maximal de 30 millions d'euros à l'échelle de l'établissement. Cette décision, déjà discutée lors du débat d'orientation budgétaire, vise à maintenir la masse salariale, à préserver les postes et les campagnes d'emploi prévues et à garantir les investissements en recherche et en pédagogie. L'effort sera donc principalement orienté sur le fonctionnement.

M. NEDJAI souhaite que deux sujets soient abordés : le classement THE (Times Higher Education) des universités ainsi que le piratage des sites de l'Université Paris Saclay. Pour ce second point, il souhaite connaître la position de l'université sur cette question.

Le Président précise que l'Université d'Orléans se situe entre la 1000ème et la 1100ème place sur un total de 2000 établissements classés au niveau mondial, ce qui est encourageant. Il souligne également que la meilleure performance de l'Université se trouve dans le domaine international (434ème position), témoignant de l'impact positif du programme Athéna. Le Président insiste toutefois sur la nécessité de pérenniser ces résultats, en mentionnant que l'Université d'Orléans est actuellement en 35ème position parmi les 50 établissements classés en France, comprenant des universités, des écoles et des instituts.

Concernant la sécurité informatique, le Président rassure en précisant que l'Université d'Orléans a déjà établi une politique de sécurité et ce bien avant les récents incidents touchant l'Université Paris-Saclay. Il mentionne la suppression des adresses mail des anciens collègues après deux à trois mois d'inactivité pour éviter toute source de vulnérabilité. Il cite également les mesures mises en place, telles que la double authentification et les demandes de changement de mot de passe, en réponse aux nombreuses tentatives de piratage. Le Président signale qu'en moyenne, une quarantaine de comptes sont compromis chaque mois, avec une augmentation significative durant l'été, où le nombre de comptes compromis a atteint plus de 400. En septembre et octobre, cette tendance semble se stabiliser autour d'une centaine de comptes. Le Président partage également une anecdote concernant un étudiant d'une autre université qui a réussi à accéder aux systèmes de l'Université d'Orléans. Plutôt que de porter plainte, l'université a envisagé de lui offrir un stage, mettant en avant la chance d'avoir eu affaire à un individu honnête et constructif. Le Président conclut en avertissant que la principale menace provient souvent du phishing, où les utilisateurs sont trompés par des courriels frauduleux les incitant à fournir des informations sensibles.

En réponse à la question de Mme ROIGNOT concernant le Compte d'Affectation Spécial, le Président précise qu'il s'agit d'un compte spécifique utilisé pour retracer l'ensemble des recettes et dépenses des régimes de retraite et d'invalidité dans un compte unique. L'augmentation de ce compte est nécessaire pour garantir le maintien du dispositif des retraites. Le Président signale également que les mesures prises par le Ministre Guérini, ainsi que d'autres hausses, demeurent en vigueur et ceci sans compensation par le Ministère.

A la suite de ces informations, le Président propose de démarrer l'étude des points de l'ordre du jour.

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative à l'approbation du Contrat d'Objectif, de Moyen et de Performance (COMP) de l'université d'Orléans 2024-2026, validé par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR)

Le Président indique que des modifications ont été apportées au projet qui avait été présenté au Conseil d'Administration. Le fond du texte reste inchangé, mais certains passages ont été déplacés dans la partie introductive de présentation de l'établissement et de la stratégie. Ces ajustements seront expliqués en détail lors de la présentation à venir.

Le Président rappelle que l'Université d'Orléans a été intégrée dans la deuxième vague de mise en œuvre du Contrat d'Objectif, de Moyen et de Performance (COMP), à la suite de sa demande conjointe avec l'Université de Tours. Il rappelle également que les administrateurs avaient voté les axes stratégiques de l'établissement pour la période 2024-2028 lors d'une précédente réunion du Conseil d'administration. Ces axes ont déjà été présentés à plusieurs reprises et votés et sont bien connus des administrateurs. Plutôt que de suivre strictement les axes définis par le Ministère, il a ainsi été décidé de croiser ces axes avec les priorités de l'université.

Le Président présente le COMP de l'université d'Orléans 2024-2026, validé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR).

Lors de cette présentation, le Président insiste sur les objectifs et les subventions conditionnées. Il explique qu'une réduction de la subvention pourrait être appliquée si les objectifs fixés ne sont pas atteints. Concernant l'augmentation de la part conditionnée des subventions, le Président insiste sur le fait que cette augmentation n'est pas un ajout de fonds, mais bien une réallocation de la subvention pour charges de service public. Il rappelle qu'auparavant cette subvention était attribuée sans condition mais qu'à présent, elle est soumise à l'atteinte de certains objectifs. Si la part conditionnée devait être augmentée à 20 % ou 30 %, cela réduirait effectivement le socle de financement non conditionné. Le Président précise que la position de l'université est claire : soumettre une partie des fonds à des objectifs peut être acceptable, mais uniquement si cela concerne de nouveaux financements, en plus de la subvention actuelle, laquelle couvre tout juste les dépenses de masse salariale. Le Président met ensuite en lumière un désaccord entre les présidents d'université et Bercy sur l'adéquation des subventions actuelles aux besoins réels des établissements. Alors que le MESR semble comprendre les difficultés rencontrées, le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie estime que les subventions actuelles sont suffisantes, ce que conteste les universités.

Revenant sur la question de la cybersécurité et de la vulnérabilité des systèmes, M. NEDJAI évoque une expérience vécue à Grenoble, où une intrusion informatique s'est faite non pas via les comptes étudiants, mais en passant par les systèmes informatiques régulant le chauffage. Les attaquants ont ensuite formaté les stations uniques. Il ajoute que les systèmes d'affichage public dans les halls, composés de dispositifs mixtes, sont particulièrement vulnérables. Ce problème avait déjà été soulevé lors d'une précédente discussion.

Le Président conclut que la fragilité des systèmes est générale et non limitée à ces seuls dispositifs.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. MONTILLOT exprime des interrogations et des remarques sur plusieurs points du document présenté, jugé très riche.

Concernant la Convention de Coordination Territoriale, il s'interroge sur l'état d'avancement du projet, compte tenu de l'absence de Ministre. La coordination des universités de Tours et d'Orléans avec les autres partenaires est également soulevée.

Concernant la croissance des effectifs, M. MONTILLOT relève une contradiction entre le potentiel de croissance des effectifs et le plafonnement annoncé à 15000 étudiants (hors faculté de médecine). Il rappelle une récente intervention de sa part sur ce sujet et mentionne des données démographiques qu'il avait envoyées pour la Région et la Métropole.

M. MONTILLOT salue ensuite l'importance du projet lié à l'hydrogène, soulignant l'initiative de se doter d'une salle aux standards ATEX (ATmosphères EXplosives). Il pose cependant la question de la coopération avec le CNRS, une collaboration jugée essentielle, et qui devrait être abordée ou mentionnée davantage dans les documents officiels.

M. MONTILLOT conclut en se réjouissant des projets tels que le « nouveau campus Madeleine en centre-ville et la création de la faculté de médecine, adossée au nouveau CHU, qui doivent contribuer à un changement durable de l'image de l'université et du territoire ». Il rappelle que, malgré des débats antérieurs sur l'implication des collectivités territoriales, le soutien de la Région, de la Métropole et du Département a été crucial pour la réalisation de ces projets. Il insiste sur le rôle central de ces acteurs dans l'attractivité du territoire, tant pour les étudiants que pour les nouveaux projets de recherche et de formation. M. MONTILLOT mentionne également l'importance de la data, qui est au cœur des développements sur le campus Madeleine, avec un rappel de la contribution financière significative de la Métropole sur GSON, ainsi que sur d'autres sujets importants. Il conclut en soulignant la pertinence des projets en cours et leur impact positif sur l'attractivité de l'université et du territoire.

Le Président apporte quelques éléments de réponse. Il indique, d'une part, que la convention de coordination territoriale est à nouveau en discussion. Une note a été envoyée au Ministère, à la demande du Recteur, pour informer les nouveaux conseillers de la nécessité des moyens supplémentaires demandés. Il rappelle que l'université avait refusé l'accord proposé lors de la dernière tentative de signature, car cet accord ne prévoyait aucun financement additionnel. Malgré les tensions actuelles et le contexte des élections à l'Université de Tours, une réunion est espérée avant Noël. Le Président ajoute que la note envoyée par l'université met notamment l'accent sur les besoins liés au Datacentre et au centre de calcul, soulignant que le soutien financier est indispensable pour ces infrastructures essentielles.

Sur la question de l'hydrogène, le Président rappelle que la recherche dans ce domaine s'est d'abord concentrée sur la combustion de l'hydrogène, avec les laboratoires PRISME et leurs activités liées à ce secteur. Ce projet a aussi des implications pour les formations universitaires, notamment celles de Polytech (technologie, énergie, aéronautique, et motorisation) ainsi que les filières matériaux. Le projet lié à la création d'une salle aux standards ATEX vise à offrir un espace sécurisé pour des manipulations d'hydrogène et inclura des dispositifs de travaux pratiques destinés aux étudiants.

Sur la question de la coopération avec le CNRS, le Président assure que les liens en matière de recherche entre les laboratoires PRISME et ceux du CNRS restent solides et sont appelés à se poursuivre. En raison des normes, il n'est cependant pas souhaitable d'intégrer la formation universitaire sur les sites du CNRS, ce qui explique pourquoi la partie formation se maintient sur le campus universitaire.

Concernant la remarque sur l'implication des collectivités territoriales, le Président confirme que leur rôle n'a jamais été nié. Les universités doivent à la fois répondre aux attentes locales et être visibles sur la scène internationale, en particulier par leur rayonnement en recherche.

Il rappelle que certaines innovations, comme celles liées à l'hydrogène ou aux ARN messagers, ont d'abord été portées par l'université bien avant d'attirer l'attention des collectivités ou du grand public. Les universités jouent un rôle clé en étant en avance sur les tendances et ceci constitue un aspect fondamental de la recherche. Il souligne l'excellent soutien des collectivités, tant sur les plans de la recherche que de la formation.

Le Président précise que le document soumis pour validation ne peut pas être modifié. Il a été envoyé tel quel par le Ministère, avec une demande explicite de le faire voter en l'état, y compris avec les coquilles présentes dans le texte.

M. NEDJAI interroge sur l'évaluation des formations dans le cadre du système de bonus-malus.

Le Président confirme que la liste des formations concernées fait effectivement partie des indicateurs retenus. Il rappelle toutefois que l'objectif fixé (transformer six formations d'ici 2026) a déjà été largement atteint, certaines formations étant même fermées ou déjà transformées. Le Président précise avoir également exprimé un certain mécontentement auprès de la Cour des Comptes, expliquant que les données utilisées pour cette évaluation étaient celles de 2022, ce qui les rendait obsolètes par rapport à la situation actuelle. Il met en avant le fait que l'Université d'Orléans n'a pas attendu d'être informée par le Ministère pour prendre des mesures correctives concernant les formations ayant des difficultés d'insertion professionnelle ou de réussite. L'université garde une vigilance constante sur ses formations et réagit rapidement en cas de besoin, ce qui rend l'évaluation ministérielle quelque peu décalée par rapport aux actions déjà entreprises. Le Président conclut donc que, avec ce décalage, l'objectif est non seulement atteint, mais dépassé, et qu'il n'y a donc pas d'inquiétude à ce sujet.

M. ALLAUME exprime son désaccord sur le principe même des indicateurs qui ne prévoient que des malus, les qualifiant davantage de restrictifs qu'encourageants. Malgré les nombreuses réponses déjà fournies, M. ALLAUME souhaite aborder la question de la recherche et de l'innovation. Il souligne la nécessité de structurer les fonctions de soutien, essentielles pour l'enseignement et la recherche. M. ALLAUME fait également référence au séminaire d'établissement qui s'est tenu en début d'année, soulignant l'importance de mettre en avant et d'organiser ces fonctions. Enfin, M. ALLAUME questionne sur la volonté de l'établissement de travailler à une structuration globale de ces fonctions dans un avenir proche.

Le Président considère le discours de M. ALLAUME un peu sévère, affirmant que les fonctions de soutien sont déjà structurées. Il indique que les déclarations laissaient entendre que l'ensemble des acteurs agissait de manière désordonnée. Le Président assure que ces services fonctionnent, mentionnant des contrats de recherche en cours, missions. Il serait inexact d'affirmer que les fonctions de soutien ne sont pas structurées, même si des possibilités d'amélioration sont toujours possibles. Le Président explique ensuite que l'accent mis sur les fonctions support est dû aux manques identifiés dans les laboratoires. Le Président insiste sur le fait qu'il y a un véritable besoin de support technique dans les laboratoires, et que cela justifie de concentrer les efforts dans ce domaine. Il note que, bien qu'il y ait eu des créations de postes (deux à ce jour), cela demeure insuffisant et reste à un niveau homéopathique. Le Président considère que la difficulté principale réside dans les postes de techniciens, d'Ingénieurs d'Etudes (IGE) et d'Ingénieurs de Recherche (IGR).

M. ALLAUME regrette qu'il ne soit jamais mentionné les fonctions techniques et scientifiques dans le document présenté.

Le Président évoque plusieurs exemples notamment le personnel IGR affecté à l'animalerie.

M. ALLAUME précise que cela ne concerne dans ce cas qu'une seule personne et affirme que l'idée est de pouvoir avoir les fonctions métier qui soient rassemblées en réseau, qui puissent échanger, et de pouvoir avoir une information sur ce qui se passe ailleurs.

Le Président répond que cela est intégré dans la gestion et le pilotage.

Il invite à être vigilant puisque ce qui est inscrit dans le COMP ne correspond pas au projet d'établissement. Les éléments qui figurent dans le COMP sont des points pour lesquels l'université a obtenu quelques financements (animalerie, par exemple, ou encore la cartographie).

M. ALLAUME dénonce l'absence d'action en faveur de ces personnels sur le terrain.

Le Président rappelle que les campagnes d'emploi sont votées en Conseil d'administration mais également en CSA où M. ALLAUME est également élu. Il rappelle également qu'un minimum d'un poste annuel a été mis dans les laboratoires et évoque également les problèmes de recrutement qui peuvent créer effectivement un décalage entre l'ouverture du poste et l'arrivée de la personne.

M. ALLAUME précise que sa question portait davantage sur la question de la structuration de ces métiers. Le séminaire d'établissement avait d'ailleurs relevé un manque d'information et de communication sur ces questions.

La Directrice Générale des Services souhaite clarifier la distinction entre les fonctions support (finances, ressources humaines, informatique...) et les fonctions soutien, qui comprennent des services d'appui tels que la scolarité et la recherche, notamment. L'objectif principal du COMP est de se concentrer sur les fonctions support et de créer une cartographie de ces fonctions en lien avec les fonctions soutien à la recherche. Les propos de M. ALLAUME font plutôt penser à une mise en réseau et à des ateliers d'échange de pratiques. La Directrice Générale des Services insiste sur le fait que ce n'est pas la même chose que la structuration envisagée dans l'axe de gestion et de pilotage. Elle ajoute que cela ne signifie pas qu'il n'y a pas un besoin à exprimer, mais elle réaffirme que la réponse attendue ne correspond pas à celle qui a été donnée dans le contexte de la réunion. Le but est de voir comment améliorer et maîtriser les risques au niveau de l'établissement à travers la structuration et la gestion des fonctions support. La Directrice Générale des Services encourage donc à réfléchir à des initiatives qui pourraient être mises en œuvre, notamment en ce qui concerne les échanges de pratiques et le lien entre formation et recherche.

Le Président souligne l'importance de la structuration technique en rappelant l'existence de plusieurs plateformes mises en place au sein de l'établissement. Il prend l'exemple de la plateforme MACLE en microscopie, qui regroupe deux personnels de l'Université d'Orléans, deux du CNRS, ainsi qu'un du BRGM, qui a été créée au cours des deux dernières années et qui est opérationnelle. Il rappelle d'ailleurs qu'un personnel du GREMI a rejoint cette plateforme en tant que microscopiste. Le Président exprime son étonnement face à l'affirmation selon laquelle il n'y aurait rien sur le terrain. Le Président évoque, par ailleurs, la plateforme animalerie, précisant qu'un ingénieur de recherche y a été affecté. Il rappelle que cette animalerie a été créée et fonctionne déjà. Il conclut en insistant sur la nécessité d'une certaine honnêteté dans les échanges, affirmant qu'il est inexact de dire qu'il n'y a rien de concret sur le terrain, et que de telles affirmations semblent exagérées.

Mme ROIGNOT souhaite apporter une explication de vote pour la FSU invoquant la logique de contrat d'objectifs, qui ne lui convient pas. Elle souligne le fait que l'enveloppe budgétaire ne doit pas être considérée comme un ajout à la subvention de charges pour service public, mais qu'elle est intégrée à celle-ci, liée à des objectifs avec des malus. Cela signifie que 50 % de l'enveloppe pourraient ne pas être versés en fonction de la réalisation des objectifs fixés.

Le Président souhaite ajouter certains points positifs en précisant qu'il s'agit, en effet, de la première fois en six ans qu'il y a eu une réelle discussion avec le Ministère sur les objectifs de l'établissement puisque, par le passé, l'établissement recevait une subvention sans comprendre les critères de calcul. Le Président poursuit en indiquant que, mis à part quelques indicateurs, la plupart ont été discutés et co-construits avec le Ministère. Le Président ajoute également qu'il convient de rester vigilants sur le fait que ces fonds soient supplémentaires et non pas une substitution à notre dotation existante. Cet outil représente donc, selon lui, un progrès, même si un suivi rigoureux de son évolution sera nécessaire.

Le Président ajoute un problème de phasage de ce vote avec les élections à venir, le projet d'établissement et le HCERES : ces éléments ne sont pas synchronisés et le Ministère envisage de revoir le calendrier de l'ensemble de ces processus afin de créer une construction plus pertinente.

Le Président soumet le Contrat d'Objectif, de Moyen et de Performance (COMP) de l'université d'Orléans 2024-2026, validé par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	5
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le Contrat d'Objectif, de Moyen et de Performance (COMP) de l'université d'Orléans 2024-2026, validé par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) est adopté à l'unanimité.

Le Président propose dans un second temps que les administrateurs se prononce sur la proposition de motion transmise et qui sera annexée au COMP.

La proposition de motion est jointe en annexe.

En l'absence de remarque, le Président soumet la motion annexée au Contrat d'Objectif, de Moyen et de Performance (COMP) de l'université d'Orléans 2024-2026 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la motion sur le Contrat d'Objectif, de Moyen et de Performance (COMP) de l'université d'Orléans 2024-2026 est adoptée à l'unanimité.

2. Délibération portant approbation du contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) du département d'Etudes Médicales - 2023-2027

Le Président invite M. DUVERGER, Directeur du département de formations médicales à présenter le contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) du département d'Etudes Médicales - 2023-2027.

La présentation est jointe en annexe.

Concernant l'ouverture d'une antenne du 3e cycle de médecine générale de Tours à Orléans, le Président indique que les internes en médecine générale du Loiret viennent désormais à Orléans pour suivre leur formation. Ceci constitue, selon lui, l'embryon du futur 3e cycle de médecine générale à Orléans. Il précise également que, lors des discussions récentes avec le Ministère, il a été envisagé que le 3e cycle puisse ouvrir plus tôt que prévu. Le Ministère considère que, puisque l'embryon de ce cycle a déjà été construit et fonctionne bien, il serait logique de « couper le cordon » et de permettre l'ouverture officielle du 3e cycle plus rapidement. Le Président explique que cette initiative répond à un besoin croissant, accentué par la récente création de la 4e année de médecine, qui a entraîné une augmentation du nombre d'étudiants à former. Il souligne l'importance de la collaboration avec Tours, mentionnant que cela profitait aux étudiants en leur évitant de longs déplacements, tout en permettant au département d'accélérer sa croissance en formant davantage de médecins. Cette situation est donc bénéfique pour toutes les parties impliquées, y compris la corporation des jeunes médecins, qui peut ainsi se développer plus rapidement.

M. CLOISEAU exprime sa satisfaction d'entendre parler des aménagements et des moyens mis en place pour les Licences Accès Santé (L.AS), soulignant l'importance de ces initiatives pour aider les étudiants à passer le cap de la deuxième année. Evoquant les difficultés rencontrées par ces étudiants, M. CLOISEAU espère que les sections de L.AS en Sciences Humaines ne seront pas amenées à disparaître, soulignant que les moyens alloués doivent dans ce cas être soutenus.

Le Président confirme qu'il s'agit d'un vrai sujet. Il met en évidence les résultats insatisfaisants observés dans certaines filières L.AS (droit, économie-gestion, et géographie, notamment), où peu d'étudiants valident la partie santé et échouent souvent à poursuivre dans les autres parcours. Il précise également que toute décision de fermeture serait imprudente, en rappelant que la filière de L.AS géographie n'a pour le moment qu'une seule année d'existence, et qu'il est nécessaire d'attendre pour tirer des conclusions. Une réflexion est en cours pour potentiellement fermer certaines L.AS tout en redistribuant les places dans des L.AS plus performantes, comme celles en STAPS ou SVT, qui connaissent une forte demande et de meilleurs résultats. Le principal défi est la cohabitation du système Parcours Accès Santé (PAS) / L.AS. Les étudiants brillants choisissent presque systématiquement le PASS, ce qui biaise les résultats statistiques et renforce l'idée que les L.AS sont moins performantes.

M. CLOISEAU indique avoir eu la veille la visite des conseillers d'orientation et confirme l'importance d'anticiper cette situation notamment pour les étudiants en L.AS SHS qui arrivent avec de très bons résultats scientifiques également.

Le Président insiste sur l'importance de ne pas persister dans des formations où les résultats des étudiants sont insatisfaisants. Il est crucial d'élargir les possibilités pour les étudiants et il n'est pas acceptable de continuer à proposer des formations qui les mettent en difficulté.

M. DUVERGER met en avant la nécessité d'améliorer la qualité du recrutement des étudiants dans les filières L.AS pour obtenir de meilleurs résultats. Il explique qu'il promeut activement cette voie auprès des lycéens, mais que le système actuel, qui oppose les parcours PASS et L.AS, rend difficile la compétition avec le PASS. Les étudiants brillants choisissent majoritairement le PASS même si des exceptions sont à noter comme en physique, où une L.AS a montré des résultats exceptionnels avec des étudiants ayant obtenu de très bonnes moyennes.

Dans l'ensemble, la situation reste complexe pour les autres L.AS, où les résultats sont nettement plus difficiles à améliorer, ce qui reflète un déséquilibre entre ces deux voies d'accès aux études de santé.

Le Président confirme la difficulté actuelle liée au double dispositif PASS et L.AS. Il note que les L.AS qui préparent à des filières type kiné fonctionnent bien, mais que pour les autres L.AS un biais historique persiste. Ce biais influence les statistiques, car les meilleurs étudiants choisissent systématiquement le PASS, ce qui augmente naturellement son taux de réussite. Les L.AS sont perçues, en revanche, comme moins prestigieuses, attirant ainsi des étudiants ayant souvent moins de chances de réussir dans le système tel qu'il est structuré actuellement. Le Président critique également le fait que, même en 2^e année, les anciens étudiants de PASS semblent mieux réussir que ceux des L.AS. Cela s'explique, selon lui, par le fait que les étudiants en PASS ont un programme de santé beaucoup plus intense que les étudiants en L.AS. Lorsque les deux groupes se retrouvent en deuxième année dans les mêmes classes, les anciens PASS ont un avantage naturel. Le Président précise le consensus entre l'Académie de médecine et la Conférence des doyens qui préconisent de mettre fin à ce double dispositif. La solution envisagée serait une licence santé unique, qui pourrait former des professionnels aussi bien en médecine, kiné, maïeutique, ou encore dans le paramédical, avec des passerelles après la première année. Certaines L.AS devront malgré tout, probablement être fermées, non pas parce qu'elles sont fondamentalement mauvaises, mais parce qu'elles ne peuvent pas continuer à orienter les étudiants vers des formations où leurs chances de réussite sont faibles. Cela pose une question éthique : l'université ne peut pas envoyer des étudiants dans des filières où ils risquent l'échec inévitable.

M. MONTILLOT remercie M. DUVERGER pour sa présentation détaillée et souhaite aborder trois points principaux. Il rappelle, tout d'abord, avoir déjà soulevé la question de l'inégalité de traitement entre PASS et L.AS lors de la création du système. Bien que l'objectif légal soit un équilibre 50/50 entre les étudiants passant en deuxième année, il met en lumière un problème qui va au-delà du passage en première année : la différence de préparation entre PASS et L.AS continue d'influencer les résultats en deuxième année. Il souligne un manque de données sur les étudiants qui sont maintenant en troisième année, alors qu'on a des informations pour ceux en deuxième année. M. MONTILLOT aborde ensuite la question du soutien aux étudiants et indique avoir ainsi été sollicité pour des subventions. M. MONTILLOT indique qu'il travaille sur le dossier avec l'Association « Loire&Orléans en santé » qui a mis en place une prépa PASS / L.AS qui a donné d'excellents résultats, avec 100% de réussite pour le passage en deuxième année lors de l'été 2024. M. MONTILLOT souhaite, en dernier lieu, traiter d'une question clé : l'ouverture d'une faculté de médecine de plein exercice pour 2025. Il met en avant les avancées en matière de préparation des maquettes pour le deuxième cycle (2025-2027), ainsi que l'augmentation des effectifs et rappelle que la charge de travail des PU-PH (Professeurs des Universités - Praticiens Hospitaliers) est limitée par rapport à celle des CCA (Chefs de Clinique Assistants). Sa question porte sur les obstacles potentiels à l'ouverture de cette faculté de médecine de plein exercice en septembre 2025. Il interroge sur les freins, les facteurs accélérateurs et les décideurs dans ce processus. Il mentionne le rapport attendu de l'IGAS/IGESER, dont il anticipe une conclusion positive mais prudente, suggérant qu'il pourrait recommander d'attendre encore un ou deux ans avant d'aller de l'avant. M. MONTILLOT souhaite ainsi pouvoir disposer de précisions sur la faisabilité et les perspectives pour l'ouverture de la faculté en 2025-2026, tout en soulignant l'importance de disposer d'une feuille de route claire pour éviter les retards.

Le Président confirme que sur le plan purement technique, rien n'empêche la création de la faculté dès septembre 2025. Le seul frein est interne puisque ce sont nos hospitalo-universitaires qui ne le veulent craignant un désengagement massif de Tours. Cette crainte est assez psychologique puisque le nombre de HU tourangeaux intervenant dans la formation reste assez faible. Le second frein relève du débat médecine ou santé. Ce débat implique aussi bien l'école de kiné que les STAPS ou encore les collègues de biologie.

Concernant les questions soulevées sur le passage en faculté de plein exercice, le Président rappelle qu'il n'existe aucun frein institutionnel ou légal à cette transition.

La décision finale sera prise par un vote du Conseil d'administration. Pour des raisons politiques et stratégiques, liées principalement à la position d'Orléans et de Tours et au soutien du Ministère, il est important que ce vote intervienne au moment le plus opportun. Un flottement est d'ailleurs actuellement observé, en partie en raison du changement de présidence à Tours, dont les résultats des élections sont récents. Ce renouvellement d'équipe à Tours entraînera probablement une période de transition d'environ un mois. Le Président rappelle également que son mandat prendra fin en janvier et que des élections seront organisées en décembre pour le renouvellement des membres du Conseil d'administration. Il invite d'ailleurs les membres actuels, souhaitant continuer à siéger, à postuler pour des élections à venir. Ce processus pourrait aussi entraîner un flottement au niveau de la gouvernance d'Orléans, pendant la période de transition électorale.

M. DUVERGER ajoute que le frein principal à la création de la faculté de médecine à Orléans provient principalement des Hospitalo-Universitaires (HU). Jusqu'à récemment, ces derniers envisageaient cette création pour 2027 uniquement. Avec la préparation des maquettes du 2e cycle, il apparaît toutefois que la participation de l'Université de Tours est homéopathique, leur intervention se limitant à deux unités d'enseignement : dermatologie et pneumologie. En ce qui concerne la dermatologie, un chef de clinique assistant est déjà présent à Orléans et pourrait bientôt passer HU. Pour la pneumologie, qui pose un défi dans de nombreuses facultés de médecine en France, un soutien fort de l'équipe tourangelle est en place, notamment à travers des recommandations pour renforcer le service à Orléans. De ce fait, la participation de Tours s'avère moins cruciale que prévue, et les HU d'Orléans commencent à envisager une création anticipée de la faculté de médecine.

Concernant la question de la réussite des étudiants de 2e et 3e années de médecine, M. DUVERGER précise que bien que les chiffres complets de la dernière promotion ne soient pas disponibles, sur les 50 étudiants admis en 2e année de médecine, 96% ont réussi à passer en 3e année. Seuls trois étudiants n'ont pas validé leur année : un en difficulté pour des raisons personnelles et deux autres qui étaient en difficulté. Il évoque également le fait qu'aucune différence notable de réussite n'a été observée entre les étudiants issus de la PASS et ceux issus de la L.AS, grâce à l'effort de l'équipe HU d'Orléans, qui comprend les difficultés spécifiques des étudiants issus de la L.AS. Cet accompagnement est facilité par le fait qu'il s'agit d'une promotion réduite de 50 étudiants, permettant un suivi attentif et des bases d'enseignement solides et adaptées. M. DUVERGER exprime enfin des doutes quant à la possibilité de retrouver une telle qualité de suivi dans d'autres facultés de médecine en France.

Le Président ajoute que, sur le plan national, il n'y a aucune différence notable entre les étudiants issus de PASS et de L.AS en termes de réussite dans les facultés de médecine qui ont adapté leurs programmes de 2e et 3e année. Tout en maintenant les mêmes objectifs de compétences pour la fin de la 3e année, ces facultés ont modifié leurs cours pour tenir compte des parcours antérieurs des étudiants. À Orléans, la nouveauté et la petite taille de la promotion permettent également une certaine souplesse. Les facultés de Poitiers et de Lorraine, ont, quant à elles, décidé de supprimer la PASS.

M. ALLAUME soulève une question concernant le centre de simulation en formation initiale en cours de création. La description du projet est prometteuse et sa visite au centre de simulation de l'Université de Tours a fourni des éléments intéressants tant sur le plan technique que pratique. M. ALLAUME note également que, tandis qu'à Tours l'équipe comprend un ingénieur et trois techniciens, seul le recrutement d'un technicien est proposé pour le centre d'Orléans.

Concernant la question des postes liés au centre de simulation, le Président précise qu'il y a un poste à 100% mutualisé entre le centre de simulation pour les kinés, situé au sous-sol du bâtiment Norbert Grelet, et le centre de simulation formation continue situé au CHU. Ce poste est occupé par une personne qui partage son temps entre les deux centres.

De plus, un deuxième poste est en cours de recrutement pour un temps plein. Le dimensionnement de ces postes a été fait par les responsables actuels du centre de simulation de l'hôpital.

M. DUVERGER précise également qu'il est important de noter que l'organisation à Tours est différente car elle ne concerne que la partie universitaire. Le projet à Orléans implique *a contrario* une mutualisation entre les deux secteurs ce qui influence la répartition des moyens et du personnel qui est déjà en place à Orléans.

Le Président précise que le contrat interne objectif et de moyens du département de formations médicales sera probablement le premier et le dernier pour ce département, en raison de sa disparition imminente.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président soumet le contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) du département d'Etudes Médicales - 2023-2027 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) du département d'Etudes Médicales - 2023-2027 est adopté à l'unanimité.

M. DUVERGER remercie la confiance de ce conseil ainsi que celle du Président pour ce projet.

3. Délibération relative au programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail au titre de l'année 2024

Le Président invite Mme GUEDES, Responsable du Service Hygiène et Sécurité à présenter le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail au titre de l'année 2024.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M ALLAUME remercie Mme GUEDES avant de préciser que, en tant que membre de la F3SCT, des préoccupations avaient été soulevées concernant l'absence de règlement intérieur de l'établissement, règlement qui devrait encadrer les responsabilités et les règles d'hygiène et de sécurité à appliquer de manière globale.

M. ALLAUME met en avant le fait que la question de la sensibilisation des chefs de service aux enjeux de santé et de sécurité au travail était cruciale, en s'interrogeant sur leur niveau de compréhension des engagements liés à leurs fonctions, notamment dans les composantes où les personnels ne sont pas nécessairement issus de l'administration.

M. ALLAUME interroge également sur le calendrier de présentation du plan de travail pour l'année 2024, suggérant qu'il aurait été préférable d'obtenir ces informations plus tôt afin de permettre un déroulement plus efficace des activités tout au long de l'année.

La Directrice Générale des Services précise que, conformément aux décisions prises lors de la F3SCT, cette formation est désormais obligatoire pour tous les chefs de service, assurant ainsi leur sensibilisation aux enjeux de santé et de sécurité au travail. Elle ajoute qu'une liste des participants est maintenue à jour, et ceux qui n'ont pas pu assister à la session précédente seront automatiquement convoqués pour la prochaine session.

Concernant le calendrier et le timing de la présentation, la Directrice Générale des Services reconnaît que la question avait également été soulevée en F3SCT et que l'établissement faisait de son mieux pour se conformer aux consignes reçues du Ministère tout en tenant compte de sa propre capacité à prendre en charge ces exigences.

Le Président soumet le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail au titre de l'année 2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail au titre de l'année 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie Mme GUEDES pour le travail accompli au cours de l'année, soulignant les nombreuses réalisations et les défis à relever au sein de l'université et sur tous les campus.

POLITIQUE FORMATIONS ET VIE ETUDIANTE

4. Présentation de la Charte Intelligence Artificielle à l'Université d'Orléans

Le Président invite M. EXBRAYAT, Vice-Président Numérique et pratiques pédagogiques, à présenter la Charte Intelligence Artificielle à l'Université d'Orléans.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président partage son expérience lors du Congrès de la Société Internationale Francophone d'Education Médicale (SIFEM) « Evolutions et révolutions » de juin 2023 où un exposé sur l'utilisation de ChatGPT dans la simulation en santé a été présenté. Il décrit comment ChatGPT génère les constantes d'un patient en temps réel, en fonction des actions de l'étudiant.

Il cite l'exemple de simulation où une femme d'une quarantaine d'années venait pour un examen, nécessitant l'injection d'un produit de contraste. L'étudiant devait réagir aux symptômes décrits par la patiente et ChatGPT adaptait le scénario en fonction des réponses fournies. À la fin de la simulation, ChatGPT proposait un débriefing, expliquant ce qui aurait pu être amélioré dans les décisions de l'étudiant. Partant de cet exemple, le Président souligne la nécessité d'élaborer une charte pour encadrer l'utilisation de telles technologies tout en explorant leur potentiel pour former les étudiants à réagir de manière appropriée dans des situations cliniques.

M. CLOISEAU remercie M. EXBRAYAT pour cette présentation et exprime son intérêt pour ce sujet en tant qu'enseignant en traduction. Il souligne l'importance de l'IA dans le domaine de la traduction et annonce l'organisation d'une journée d'étude sur l'intégration de l'intelligence artificielle, notamment la traduction automatique neuronale, dans les pratiques pédagogiques le 12 décembre à Dupanloup. M. CLOISEAU insiste sur la nécessité d'adopter une approche équilibrée, sans diaboliser ni accepter l'IA sans critique, mais plutôt réfléchir à comment l'intégrer efficacement dans l'enseignement.

M. CLOISEAU aborde ainsi la question de la traduction automatique neuronale, soulignant que ce type de traduction fonctionne sur des algorithmes basés sur des modèles statistiques. Il explique que les corpus utilisés pour ces traductions proviennent principalement de textes traduits par des traducteurs humains, ce qui soulève des questions de plagiat. Il précise que l'IA ne peut pas encore traiter efficacement des textes littéraires, où des éléments comme les métaphores et le contexte global d'une œuvre sont essentiels. Le traducteur humain, en revanche, a la capacité de choisir des solutions adaptées, ce qui reste une caractéristique essentielle de la littérature.

M. CLOISEAU insiste sur la nécessité pour les étudiants de prendre conscience des implications du plagiat dans la traduction automatique et suggère d'inclure cette problématique dans la charte relative à l'utilisation de l'IA.

Il met également en avant l'importance de la pré-édition, en plus de la post-édition. Selon M. CLOISEAU, il est crucial d'identifier les pièges potentiels avant de soumettre le texte à l'IA afin de garantir un résultat de qualité. M. CLOISEAU exprime enfin son inquiétude face à l'absence d'une charte sur l'utilisation de l'IA en traduction, indiquant que la situation actuelle est préoccupante. Il fait remarquer que l'IA a également un impact sur d'autres domaines tels que l'interprétation et la traduction audiovisuelle (doublage et sous-titrage).

Sur le plagiat et l'utilisation de l'IA dans la traduction, M. EXBRAYAT précise avoir tendance à penser que la notion de plagiat en matière de traduction automatique n'est plus repérable.

M. CLOISEAU ajoute que les essais réalisés sur l'utilisation de l'IA pour la traduction littéraire reposent souvent sur des corpus contenant l'ensemble des œuvres d'un auteur, ainsi que leurs traductions. Cette approche soulève des préoccupations de plagiat, car l'IA pourrait reproduire le style de l'auteur à partir de ses œuvres.

M. CLOISEAU précise qu'il faisait référence à des situations où un auteur souhaite traduire ses propres écrits et reconnaît que la traduction technique et pragmatique est compatible avec l'utilisation de l'IA, à condition d'effectuer une post-édition pour garantir la qualité et l'intégrité de la traduction.

M. NEDJAI pose la question de savoir où placer le curseur pour déterminer ce qui constitue du plagiat.

Le Président suggère qu'une première étape consiste à indiquer obligatoirement et clairement l'utilisation de l'IA dans le processus de traduction.

Il encourage les participants à prendre l'habitude de mentionner les outils d'IA qu'ils utilisent, soulignant qu'il n'y a pas de honte à recourir à ces technologies.

M. REY partage ses réflexions sur l'impact croissant de l'IA dans l'éducation, en mentionnant que certains collégiens semblent plus à l'aise avec des outils d'intelligence artificielle qu'avec des logiciels de traitement de texte ou de données traditionnels comme Word ou Excel. Au lieu de développer des compétences numériques de base, ces élèves ont tendance à utiliser des outils d'IA pour rédiger leurs exposés.

Le Président admet qu'il utilise également des outils d'IA pour obtenir des notes de synthèse sur des sujets qu'il ne maîtrise pas. Certains outils fournissent souvent des résultats pertinents et peuvent servir de point de départ utile pour des travaux de recherche ou de rédaction.

M. REY soulève ensuite des préoccupations concernant l'utilisation d'IA pour des données confidentielles, mentionnant que de nombreux utilisateurs ne réalisent pas que leurs données peuvent être stockées sur des serveurs, notamment aux États-Unis. Il évoque le projet du ministère de l'environnement qui développe une IA appelée Albert, conçue pour traiter des documents tout en garantissant leur sécurité en utilisant des serveurs certifiés. M. REY demande ainsi si le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche prévoit d'implémenter des outils similaires pour les universités françaises, tant sur le plan administratif que pédagogique, afin de faciliter l'utilisation de l'IA dans le travail quotidien.

M. EXBRAYAT indique ne pas disposer d'informations concrètes sur d'autres outils administratifs mais propose d'échanger avec M. REY sur ce sujet en dehors de la séance. Il mentionne le projet Aristote, développé à l'Université Paris Saclay, qui vise à explorer l'application de l'IA dans le domaine pédagogique. M. EXBRAYAT précise que ces initiatives sont encore au stade expérimental, et qu'une meilleure visibilité serait probablement disponible dans quelques mois.

Mme OULD souhaite établir un lien entre les discussions en cours et le monde scolaire, mentionnant son expérience à l'Institut des Hautes Etudes de l'Education et de la Formation (IH2EF) de Poitiers. La question du plagiat et des risques psychosociaux est devenue cruciale, pour le personnel éducatif. La charge de travail pour détecter le plagiat est une réalité quotidienne pour les enseignants, en particulier dans l'éducation nationale. Bien que le plagiat par le biais de sources comme Wikipédia ait été plus facile à gérer dans le passé, l'évolution des outils d'IA rend cette tâche de plus en plus complexe. Mme OULD indique être très sensible à la question des risques psychosociaux et de l'impact de l'IA dans ces domaines.

Le Président précise que c'est la notion de plagiat qui a subi une transformation significative.

M. EXBRAYAT explique que certains éditeurs proposent aux universités un système appelé Compilatio, conçu pour tester le plagiat et que les éditeurs ont développé une extension spécifique pour détecter l'utilisation de l'IA dans les travaux étudiants. Le système sera prochainement expérimenté.

Le Président explique que cela soulève la question fondamentale de la formation et de l'importance de savoir si l'étudiant produit un travail intellectuel de manière autonome et acquiert réellement des compétences. L'utilisation pertinente de l'IA nécessite un minimum de réflexion et il convient surtout de s'assurer que les étudiants développent cette compétence d'utiliser l'IA de manière pertinente. La détection du plagiat pourrait devenir obsolète, semblable aux inquiétudes passées concernant la musique électronique, où la créativité a finalement émergé malgré les préoccupations initiales. L'IA, comme Internet auparavant, devient une partie intégrante du quotidien, et il est crucial que les jeunes apprennent à l'utiliser de manière appropriée tout en étant conscients de ses limites. Il insiste sur la complexité de l'art du prompt et ajoute que de nombreuses tâches deviendront nécessairement automatisées grâce à ces outils. En matière d'exemple, le Président explique qu'avec les applications actuelles, telles que Teams, couplées avec l'IA, il est désormais possible de générer des comptes rendus de réunion de manière efficace.

M. HENRY exprime son inquiétude quant à la capacité des générations plus jeunes à s'adapter à l'IA. Il met en avant l'importance pour la génération actuelle, plus à l'aise avec les nouvelles technologies, de transmettre ces compétences aux générations futures et s'interroge sur les modalités de cette transmission et sur les conséquences sociologiques de cette évolution.

Mme OULD explique que la note de synthèse constitue un exemple type de production. Après avoir rédigé un document, il est essentiel de le relire en s'appuyant sur ses connaissances antérieures, permettant ainsi de relier cette pratique aux questions de traduction. Cette éducation fournit les outils nécessaires pour produire des travaux originaux pour explorer les enjeux de demain. Mme OULD met également en avant les dimensions sociologiques et administratives liées à l'utilisation de l'IA, en soulignant que, face à la rapidité accrue offerte par la « puissance de calcul », il est crucial de réfléchir à l'usage de ces outils. Elle plaide pour que les jeunes soient formés à intégrer ces IA comme de véritables outils dans leurs pratiques éducatives et professionnelles. La transformation des métiers, notamment ceux de l'éducation nationale, doit prendre en compte ces nouveaux enjeux. Mme OULD prend notamment comme exemple l'expérimentation de la lecture de copies par des IA à l'IHEEF, qui a donné des résultats prometteurs en matière de débrief et d'utilité pour le producteur de la copie.

Mme PARET précise qu'il ne s'agit pas d'une opposition entre les générations anciennes et jeunes, mais plutôt de maîtriser les usages des technologies actuelles. Elle insiste sur la nécessité de dépasser l'idée que les nouvelles technologies créent des oppositions entre générations.

Le Président soumet la Charte Intelligence Artificielle à l'Université d'Orléans au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	5
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la Charte Intelligence Artificielle à l'Université d'Orléans est adoptée à l'unanimité.

En raison du retard du prochain intervenant, le Président propose d'inverser l'ordre des points.

AFFAIRES GENERALES

5. Délibération relative à l'approbation d'une proposition de remise gracieuse sur trop perçu de paie

Le Président présente la proposition de remise gracieuse sur trop perçu de paie.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. ALLAUME soulève la question de savoir si des dispositifs ont été mis en place pour éviter que cette situation ne se produise à nouveau.

La Directrice Générale des Services précise que plusieurs éléments doivent être pris en compte concernant les contrôles de paie. L'établissement n'effectue pas la paie de manière autonome, mais qu'il opère en « paye à façon », ce qui implique que la direction générale des finances publiques se charge du dernier volet du paiement. Un calendrier de paie a, par conséquent, été mis en place : la paie effectuée en septembre est, par exemple, destinée à être versée fin octobre. La Directrice Générale des Services précise également qu'il existe un décalage dans le traitement des paies, rendant difficile l'intervention immédiate sur les paiements des agents. Des contrôles sont réalisés au niveau de la direction des ressources humaines et par l'agence comptable, afin de maîtriser les risques de trop-perçus. Bien que l'établissement s'efforce d'être vigilant et d'éviter les régularisations, elle admet que des situations anciennes persistent, mais qu'une attention accrue est portée pour limiter ces occurrences.

Le Président confirme que la situation en question date de 2020, soulignant qu'il s'agit d'un problème relativement ancien.

Le Président soumet la proposition de remise gracieuse sur trop perçu de paie au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ Vote du Conseil : la remise gracieuse sur trop perçu de paie est adoptée à l'unanimité.

POLITIQUE SCIENTIFIQUE

6. Délibération portant approbation de la Charte des sciences et recherches participatives en France

Le Président invite Mme GUETEMME, à présenter le projet de Charte des sciences et recherches participatives en France.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, Le Président soumet la Charte des sciences et recherches participatives en France au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la Charte des sciences et recherches participatives en France est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

7. Délibération portant modification du dispositif de référentiel équivalence horaire applicable aux enseignants et enseignants-chercheurs à compter de l'année universitaire 2024-2025

Le Président invite Mme QUILICHINI, Vice-présidente du Conseil d'Administration, afin de présenter le projet de modification du dispositif de référentiel équivalence horaire applicable aux enseignants et enseignants-chercheurs à compter de l'année universitaire 2024-2025.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la modification du dispositif de référentiel équivalence horaire applicable aux enseignants et enseignants-chercheurs à compter de l'année universitaire 2024-2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la modification du dispositif de référentiel équivalence horaire applicable aux enseignants et enseignants-chercheurs à compter de l'année universitaire 2024-2025 est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle le fonctionnement et le calendrier de renouvellement des élus au conseil centraux. Il informe les membres que les listes électorales doivent être affichées ce jour et il demande à tous les membres de vérifier leur présence sur ces listes.

Les dates importantes suivantes sont rappelées :

- Date limite de candidature : 29 novembre.
- Dernier Conseil d'Administration (CA) avant les élections : 13 décembre.
- Nouveau CA pour accueillir les nouvelles personnalités extérieures : 16 décembre.

Un appel à candidatures a été publié sur le site de l'établissement. Les modalités de candidature comprennent un acte de candidature, la transmission de plusieurs documents (Copie de la pièce d'identité, CV, Lettre d'intention, Copie du diplôme). Il est également demandé la proposition d'un binôme homme-femme pour les personnalités extérieures, afin de respecter l'équilibre.

Le Président remercie les collectivités et le CNRS pour leur participation. Il souligne l'importance d'assurer le bon déroulement des élections afin d'éviter une administration provisoire.

Les membres présents sont encouragés à se porter candidats s'ils le souhaitent. Les modalités de candidature et d'autres informations seront transmises aux membres du CA.

L'ensemble des informations relatives à ces élections sont accessibles sur le site de l'Université d'Orléans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h14.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND

Motion CA COMP

Conformément à l'article R.421-23 du code de l'éducation, le Conseil d'administration peut, à son initiative, adopter tous vœux sur des questions intéressant la vie de l'établissement.

Les élus du Conseil d'Administration, à la suite de l'adoption du COMP, souhaitent exprimer leur inquiétude face à la baisse indiquée des capacités d'accueil ou plus exactement l'ajustement de celles-ci aux moyens de l'établissement. L'objectif de 17 000 étudiants indiqué dans le COMP se situe en effet en dessous des 18 400 étudiants actuels et très en-deçà des 21 000 étudiants qu'a connus l'université il y a trois ans.

Or, si l'on constate bien une baisse démographique au niveau national, les données locales font apparaître des indicateurs fiables permettant d'anticiper une hausse : ouverture de la faculté de médecine d'Orléans, création du nouveau campus Madeleine, ... Par ailleurs, le nombre de bacheliers en Région Centre-Val de Loire représente 3% du national, alors que le nombre d'étudiants ne représente lui que de 2% du national, ce qui laisse une marge de croissance à l'ESR en Région Centre – Val de Loire. Enfin, la dynamique démographique de la Métropole d'Orléans est positive (+11,7% en 2014 par rapport à 2008 en école élémentaire, dont l'impact devrait se faire sentir en 2025 / 2026 ; +21% en 2016 par rapport à 2008, impact en 2027 et 28 ; et enfin +25% en 2019, impact en 2031/32), ce qui ne pourra qu'augmenter la pression en licence par exemple.

Ainsi, si les besoins existent, si les attentes sont grandes, la dotation initiale de l'université d'Orléans et sa masse salariale ont été dimensionnées lors du passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) en 2012, époque où l'université accueillait de l'ordre de 14 000 étudiants.

Le conseil d'administration n'a pas choisi de baisser les effectifs de l'université d'Orléans ; il a choisi de ne plus mettre l'établissement sous tension en continuant à faire toujours plus à moyens constants ; à fonctionner en sur-régime avec une pression sur l'ensemble des personnels. Dès lors, le palier de 17 000 étudiants figurant dans le COMP constitue un compromis entre les moyens attribués par le ministère et ce que l'établissement est effectivement capable de réaliser tout en s'assurant de la vivabilité au quotidien pour chacun des agents, élément indispensable pour assurer l'encadrement nécessaire à la réussite des étudiants.

L'enseignement supérieur doit rester un moteur de progrès démocratique, économique et social, ouvert à tout étudiant quel que soit son origine sociale ou géographique. C'est pourquoi, les élus du CA tiennent à préciser que l'établissement est prêt à accueillir plus d'étudiants mais demande pour cela au gouvernement d'allouer les moyens nécessaires pour maintenir la qualité de l'enseignement ; des moyens en adéquation avec les besoins en formation pour faire réussir tous les étudiants dans des conditions d'études satisfaisantes sans accroître la charge de travail des personnels. L'accueil de plus d'étudiants suppose des ressources supplémentaires pour la rénovation des locaux, le renouvellement des équipements, des moyens adéquats en termes de postes et de formations spécifiques.

L'université d'Orléans utilise déjà tous les leviers à sa disposition pour développer ses capacités d'accueil (chaires de professeur junior...). L'établissement œuvre également pour augmenter ses ressources propres mais si celles-ci permettent de mener des projets ambitieux, notamment en Recherche, elles n'ont pas vocation à pallier le désengagement de l'Etat en devenant un moyen pérenne d'assurer le fonctionnement quotidien de l'université. Il incombe à l'Etat de donner à l'université des moyens à la hauteur des ambitions du service public de l'enseignement supérieur.

Maintenir un service public de l'enseignement supérieur pour tous nécessite un financement adéquat pour ne plus avoir à choisir entre accessibilité et qualité de l'enseignement.

« L'université d'Orléans est actuellement en mesure d'accueillir jusqu'à 17 000 étudiants avec la dotation qui lui est attribuée. Cependant, en raison notamment de la montée en puissance de la faculté de médecine et du besoin accru dans de très nombreux métiers (ingénieur, technicien de maintenance, etc.), l'université devrait pouvoir accueillir un nombre plus important d'étudiants, soutenue par des moyens complémentaires attribués par le Ministère ».



Département de la Formation Médicale CIOM 2023-2027

CA 18/10/24



Nouveaux projets du DFM 2023-2027

1. Transformer le Département de la Formation Médicale en UFR de Médecine.
2. Une vie étudiante dynamique.
3. Des équipes pédagogiques, administratives et techniques dynamiques.
4. Accréditation du deuxième cycle de formation médicale.
5. Créer un centre de simulation.

Nouveaux projets du DFM 2023-2027

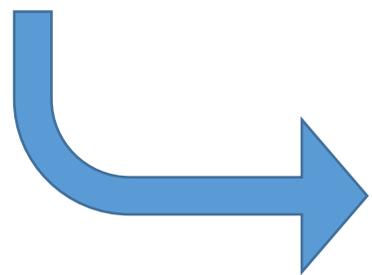
1. Transformer le Département de la Formation Médicale en UFR de Médecine (2023-2025)

- Juin 2022 : Création du DFM
- Septembre 2022 : Ouverture du PASS à Orléans
- Mai 2023 : Accréditation 1^{er} cycle études médicales
- Septembre 2023 : 1^{ère} rentrée DFGSM2 (50 étudiants)
- Octobre 2023 : Signature convention CHU
- Septembre 2024 : Seconde promotion (100 étudiants)

Nouveaux projets du DFM 2023-2027

1. Transformer le Département de la Formation Médicale en UFR de Médecine (2023-2025)

- 1^{ère} version des statuts (gouvernance / SAJ)
- Mise en place des commissions enseignements, commission stage et garde,
- Création d'un Département Universitaire de Médecine générale
- Accréditation deuxième cycle



**UFR de Médecine (ou Santé)
2025-2026**

2. Une vie étudiante dynamique.

- Un tutorat Orléanais (antenne du TsT) – Subvention de 10 000 euros du DFM
 - *développement du tutorat LAS*
- Une asso étudiante : Corporation des Etudiants en Médecine d'Orléans
Crée en Octobre 2023 – 187 adhérents -
- Création d'un tutorat des années supérieures

Nouveaux projets du DFM 2023-2027

3. Des équipes pédagogiques, administratives et techniques dynamiques.

Montée en charge HU titulaires / non-titulaires

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
PUPH, Pr des Universités, Praticien Hospitalier	3	12	21	27	40	53	67	80	90	97	100	100
MCU, Maîtres de Conférences Universitaires												
CCA, Chef de Clinique Assistant												
AHU, Assistant Hospitalo-Universitaire	9	14	26	34	40	53	67	80	90	97	100	100
PHU, Praticien Hospitalier Universitaire												
PA, Professeur Associé	0	1	2	6								
Total par exercice	12	27	49	67	80	106	134	160	180	194	200	200

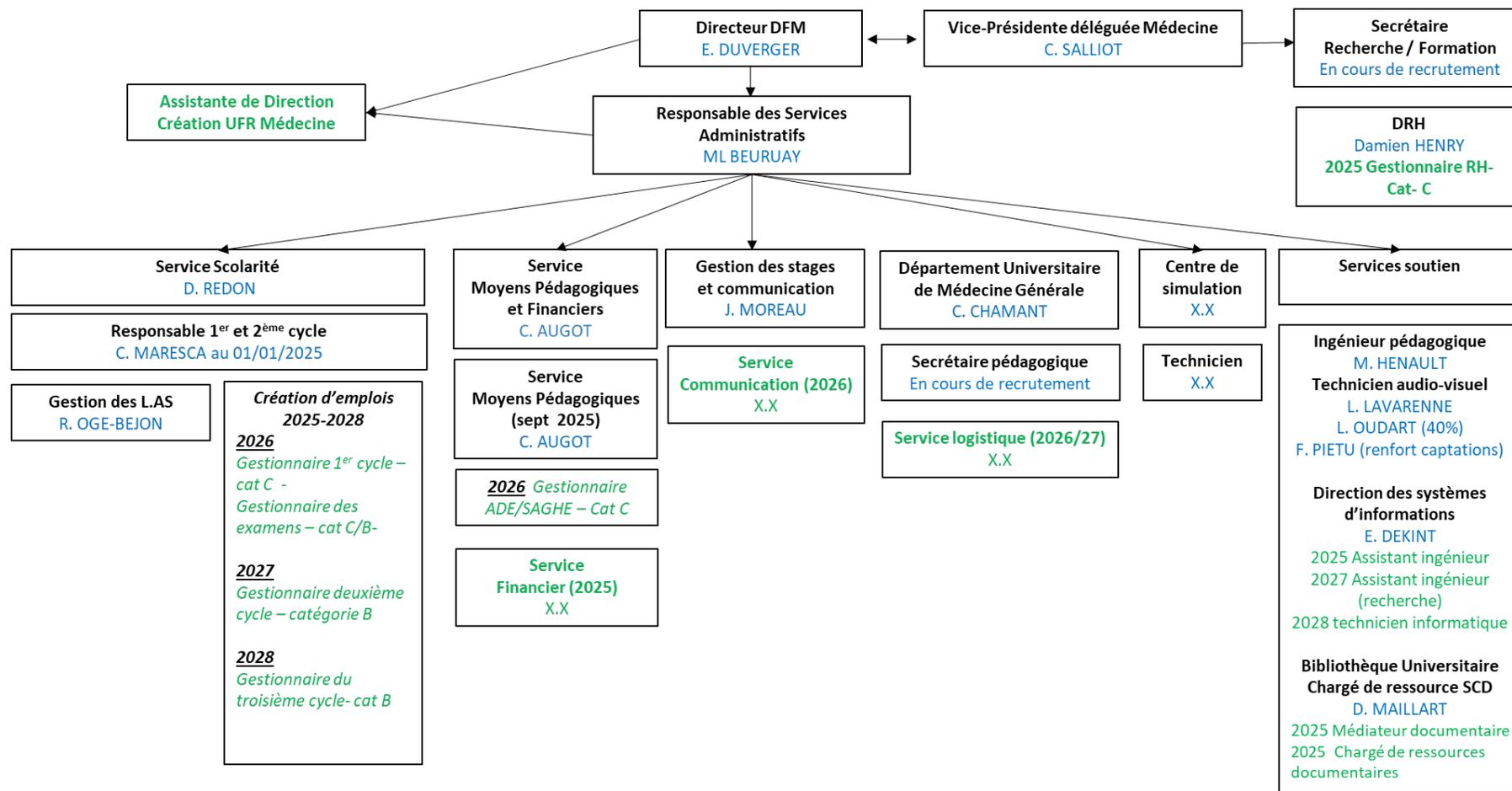


Rapport IGAS/IGESR

19 PUPH
6 MCPH
17 CCA

Nouveaux projets du DFM 2023-2027

3. Des équipes pédagogiques, administratives et techniques dynamiques.



Nouveaux projets du DFM 2023-2027

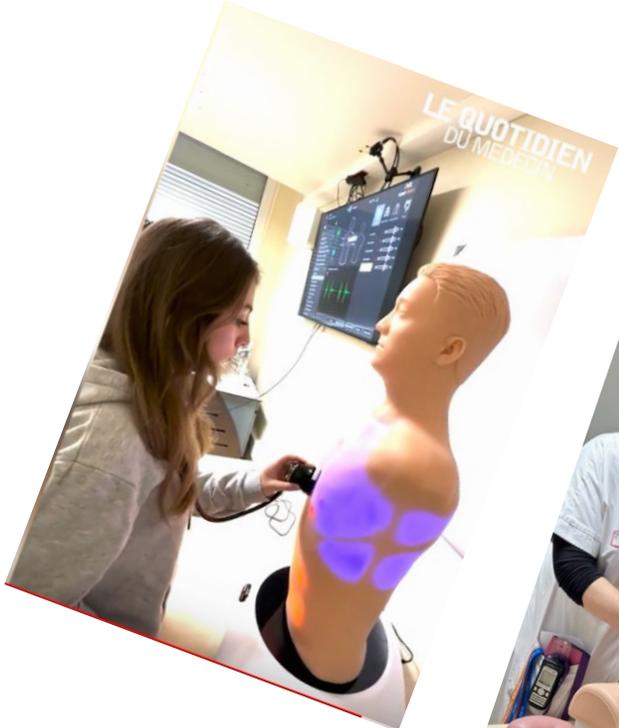
- ## 4. Accréditation du deuxième cycle de formation médicale ; rentrée 2025
- maquettes des 4ème, 5ème et 6ème années (accréditation Janvier 2025)
 - mise en œuvre des ECOS facultaires (locaux, logistique...Mai 2026)
 - les examens nationaux classants EDN / ECOS Nationaux (Octobre 2027)
 - accréditation du site par le centre national de gestion
 - la création d'un centre de simulation deuxième cycle / troisième cycle

5. Créer un centre de simulation

- **Simulation 1^{er} cycle : geste simple – sémiologie**
 - **CeSimO (Centre du CHU, dédié FC, 600 m²)**

- **Simulation 2^{ème} cycle : acte complexe - réagir face à une situation**
 - **salles spécialisées, régie, ...**
 - CeSiFi (700 m² – création d'un GIS)**
 - **personnel dédié (recrutement en cours)**
 - **équipement de haute technicité**

Merci pour votre attention !





Charte Intelligence artificielle

<https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/universite/reglements/documents-reglementaires>

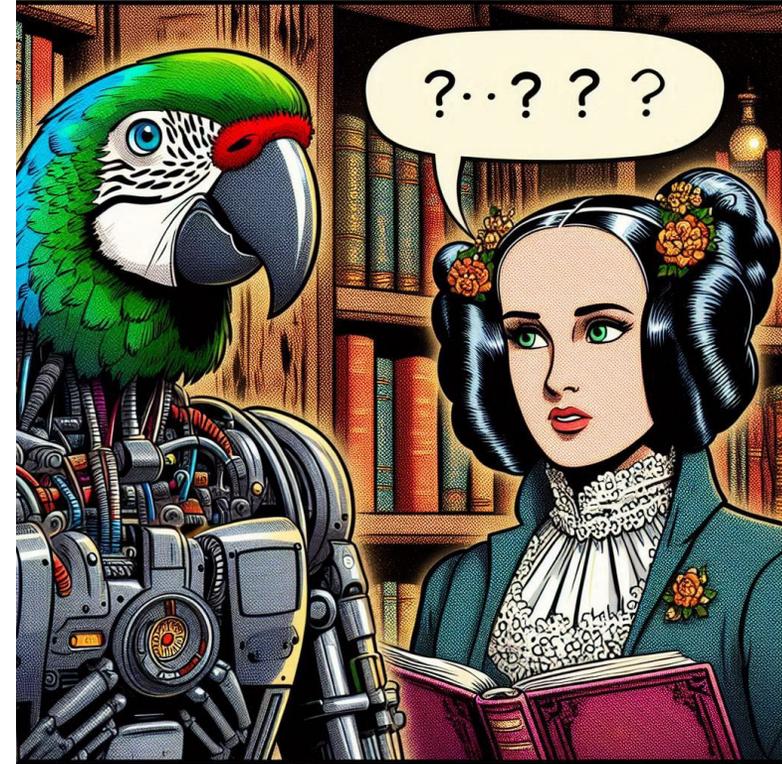
Conseil d'Administration – 18 octobre 2024

De quoi parle-t-on ?

Généré avec l'IA · 11 septembre 2024 à 10:20 PM



IA « Classique »
(machine learning)
Prédictions à partir d'exemples



IA générative
La machine répond à des questions (prompts)
à partir d'exemples

Généré avec l'IA · 11 septembre 2024 à 10:34 PM

Machine Learning classique

Généré avec l'IA · 11 septembre 2024 à 10:20 PM



IA « Classique »
(machine learning)

La machine apprend à résoudre des problèmes compliqués

- Reconnaître le contenu d'une image
- Prédire une panne
- Prédire la météo de demain

Et cela de manière « astucieuse »

- Sans faire des calculs exhaustifs potentiellement très longs
- (et que l'on ne sait peut être pas faire)

A partir de données d'apprentissage qui lui ont été fournies

- Par ex. des images annotées,
des exemples avec la décision qui a été prise, ...

IA générative

La machine apprend à générer des « objets » qui ressemblent à « quelque chose »

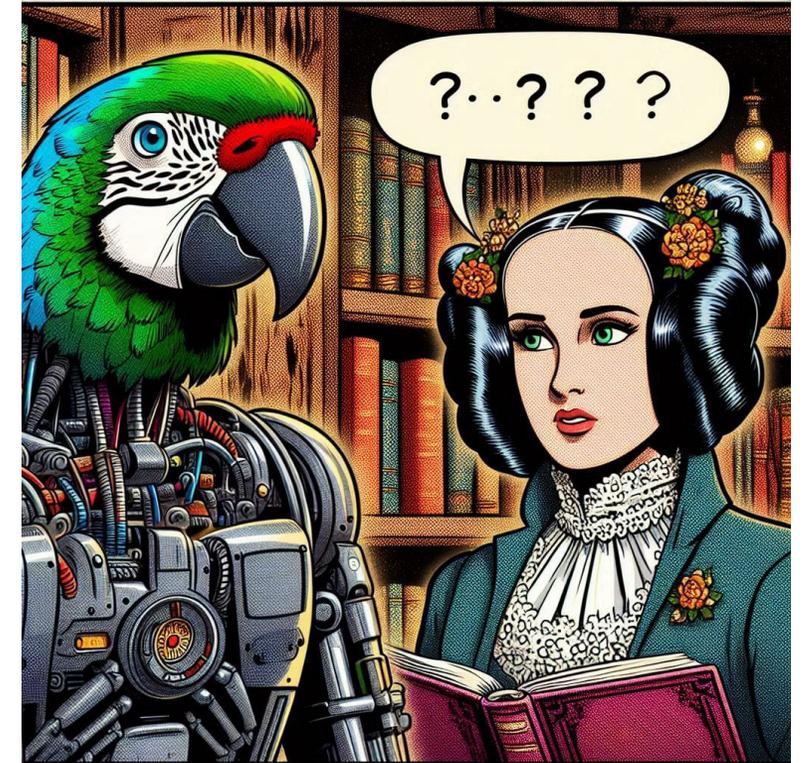
- Des dessins qui s'inspirent d'autres dessins
- Des dessins qui correspondent à une définition
- Des textes en réponse à une phrase / question
 - Synthèse, mise en forme, traduction, ...

A partir de données d'apprentissage qui lui ont été fournies

- Par ex. des images annotées, des textes avec leur résumé, ...
- Et éventuellement de processus complémentaires

Elle ne « comprend » pas la question

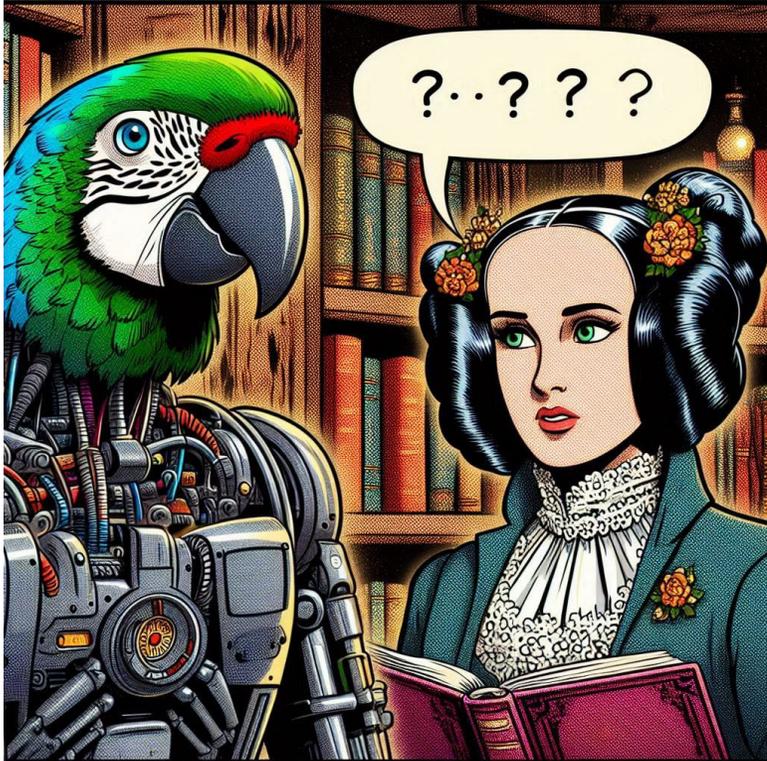
- (Jusqu'à preuve du contraire)
- Elle la transforme en chiffres qu'elle retransforme en dessin
- En faisant ce qui lui semble **le plus vraisemblable (le plus attendu)**



IA générative

Généré avec l'IA · 11 septembre 2024 à 10:34 PM

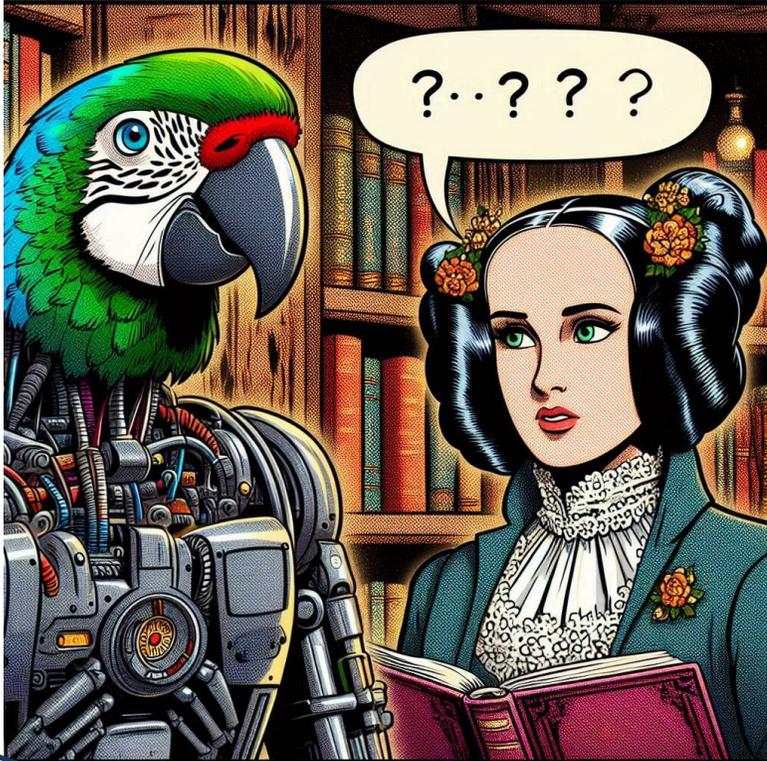
Exemple



Généré avec l'IA · 11 septembre 2024 à 10:34 PM

- Un perroquet électronique avec des livres à côté de lui...
- Ajouter un personnage féminin qui interroge le perroquet...
- Un peu moins jeune...
- Dans la trentaine...
- Le personnage est Ada Lovelace...

Exemple



Généré avec l'IA · 11 septembre 2024 à 10:34 PM

- Un perroquet électronique avec des livres à côté de lui...
- Ajouter un personnage féminin qui interroge le perroquet...
- Un peu moins jeune...
- Dans la trentaine...
- Le personnage est Ada Lovelace...

Beaucoup de clichés

Questions de copyrights...

Un peu de méthode dans le « dialogue » (art du prompt)

Exemple



Vous

Le lièvre de mer court-il plus vite que le lapin d'Alice ?



Copilot

C'est une question amusante ! Le lièvre de mer, ou aplysie, est en réalité un mollusque marin et ne court pas du tout. Quant au lapin d'Alice, il est un personnage fictif du conte "Alice au pays des merveilles" de Lewis Carroll. Donc, dans un sens littéral, ni l'un ni l'autre ne court vraiment.

Mais si on parle de vitesse dans un contexte imaginaire, le lapin d'Alice, avec sa montre à gousset et son souci constant du temps, pourrait être perçu comme plus rapide. 🕒 🕒

As-tu d'autres questions ou un autre sujet en tête ?



11 sur 30 réponses

Le contenu généré par l'intelligence artificielle peut être inexact

Exemple

 **Vous**

Le lièvre de mer court-il plus vite que le lapin d'Alice ?

 **Copilot**

C'est une question amusante ! Le lièvre de mer, ou aplysie, est en réalité un mollusque marin et ne court pas du tout. Quant au lapin d'Alice, il est un personnage fictif du conte "Alice au pays des merveilles" de Lewis Carroll. Donc, dans un sens littéral, ni l'un ni l'autre ne court vraiment.

Mais si on parle de vitesse dans un contexte imaginaire, le lapin d'Alice, avec sa montre à gousset et son souci constant du temps, pourrait être perçu comme plus rapide. 🕒🕒

As-tu d'autres questions ou un autre sujet en tête ?



11 sur 30 réponses

Le contenu généré par l'intelligence artificielle peut être inexact

Pertinent
(en progrès)

Confusion possible
humain/machine

Quelle confiance ?
→ Dans les réponses
→ Dans la
confidentialité ?

Avertissement
À ne pas
négliger

Pourquoi une charte ?

- Raz de marée des IAs génératives : des usages qui se répandent dans l'ESR
 - Personnel E / EC (/ C)
 - Personnel BIATSS
 - Etudiants
- Eviction ni possible ni souhaitable
- Nécessité de cadrer les usages, notamment en matière de :
 - Fiabilité
 - Attribution (plagiat)
 - Confidentialité
- Une tendance à se doter de chartes IA
 - Entreprises (eg la Poste)
 - Universités (eg UBO, Angers, Genève, Leuven, Liège, universités allemandes, ...)

Calendrier

9 février

Réunion
réflexion
IA

Inspiration
U. Liège, KU. Leuven, ...

Rédaction et relecture

Eric BLOND (Président), Pascal BONNET (VP recherche), Guillaume CLEUZIOW (LIFO/IUT Orléans), **Matthieu EXBRAYAT** (VP numérique et pédagogie innovante), Alexandre GUYOT (Directeur des Systèmes d'Information), Maxime LAGRANGE (Learning Lab UO), William MAROIS (Référént Intégrité Scientifique), Manuelle RUILIER (Directrice Générale des Services), **Pascale SOLON** (Service Commun de Documentation), Elodie TROTIN (Learning Lab UO), Kerry-Jane WALLART (REMELICE/UFR LLSH).

18 juin

CAC

21 juin

CIDR

Structure et grandes lignes

- Préambule
 - Positionnement de l'UO
 - Consignes générales
 - Consignes pour usage pédagogique
 - Cas d'usage et consignes activité de recherche
 - Consignes pour les personnels administratifs et techniques
 - Références
 - Annexes (éléments de compréhension & comment citer l'IA)
- *Les principaux risques et consignes sont répétés plusieurs fois*

Positionnement de l'UO

- **Constat d'efficacité et de potentiel**
- **Au-delà de ce constat, la nécessité d'un cadrage & d'un usage prudent et mesuré**
 - les capacités de ces outils pourraient être surinterprétées [...]
 - Si l'assistance est souhaitable, la substitution ne peut être envisagée ni admise [...] ces outils restent sujets à des erreurs ou sources de plagiat et doivent être l'objet d'une vigilance constante et soutenue.
- **Remarques et perspectives générales**
 - **Confidentialité** : risques de divulgation
 - **Dimension environnementale** : énergie, eau, matières premières
 - **Transparence, confidentialité, éthique** : relation à l'intégrité scientifique
 - **Favoriser les connaissances et compétences des membres de l'UO** vis-à-vis de l'Intelligence Artificielle en général, et des IAs génératives en particulier.
 - LLUO, SCD, DSI
 - Cette charte a vocation à évoluer au cours des années à venir.

Consignes générales

- **Relecture critique et attentive**
- Ne jamais transmettre de **données personnelles ni de documents professionnels**, a fortiori de documents confidentiels.
- Limiter les possibilités de réutilisation par l'IA **des données ou documents transmis par l'utilisateur**
- **Citer l'IA** (sauf usages non créatifs, eg traduction)
- ***A ce jour, l'université d'Orléans n'offre pas d'accès institutionnel aux IA génératives. La création d'un compte pour l'utilisation d'un outil relève donc d'une décision privée.***

Usage pédagogique

- **Rappel de la réglementation générale des études**

- « Le recours à des outils mobilisant l'Intelligence Artificielle (IA) est par principe interdit sauf si son utilisation est explicitement autorisée dans le sujet proposé aux étudiants. Le recours non autorisé à l'intelligence artificielle constitue une fraude à l'examen et fera l'objet d'une procédure disciplinaire. Si l'utilisation de l'IA est autorisée, les éléments de la copie qui en sont issus devront être signalés comme n'importe quel emprunt ou citation d'une source externe. » [Réglementation générales des études de l'université d'Orléans, MAJ 13/07/2023]

- **Il revient à l'enseignant de définir les consignes d'usage de l'IA**
- **Un outil d'IA ne saurait se substituer à l'étudiant pour mettre en oeuvre les compétences mobilisées dans un exercice donné.**
- **Les outils d'IA ne peuvent pas se substituer aux enseignants pour la correction des copies et autres devoirs.**

Activités de recherche

- De nombreux usages identifiés et cadrés
 - Aide à génération de nouvelles idées, de plans, ...
 - Utilisation comme moteur de recherche, aide à état de l'art
 - Assistant linguistique
 - Etc. (certains usages sont fortement déconseillés)
- Attitude vigilante et critique, intégrité, transparence

Personnel administratif et technique

- **Ne pas transmettre de données personnelles ou de documents professionnels** autres que publics (pas de documents internes, pas de documents confidentiels reçus d'un tiers, ...).
- En conséquence, **la production de résumés de documents internes ou confidentiels est proscrite**, de même que la traduction de documents internes ou confidentiels.
- Le résumé, la traduction ou la synthèse de **documents publiques est possible**, mais cet usage suppose une **relecture critique** : s'assurer que le propos est conforme à l'original.
- **L'usage comme moteur de recherche est à manipuler avec la plus grande prudence**, à cause des risques d'hallucinations (voir annexes). Il se peut également que l'IA générative ait été entraînée avec des textes provenant de l'étranger et fournisse une réponse correcte... mais pas pour la France.
- **Une IA générative peut être utilisée pour produire un plan d'action, une trame de projet, etc.** Comme mentionné dans les consignes générales, les documents générés doivent faire l'objet d'une **relecture critique et attentive**.

Au-delà de la charte

- Former
 - Découvrir, utiliser correctement (efficacement et avec recul et nuance)
- Expérimenter
 - Veille sur les outils (IA générative / classique)
 - Écoute et accompagnement d'initiatives (e.g. ChatBot)
 - Retours d'expérience
- Structurer
 - Vue d'ensemble et pilotage
- Faire évoluer (la charte)



Questions ?